

Montluel

AVRIL 2020

LETTE AUX MONTLUISTES

Chères et chers Montluistes,

Voilà maintenant plus d'un mois que le Président de la République a annoncé des mesures exceptionnelles visant à endiguer la propagation du COVID19.

L'état d'urgence sanitaire a été décrété et nous vivons toutes et tous un confinement que personne ne pouvait envisager il y a encore quelques semaines.

Si la première période ne devait durer que quinze jours, sa prolongation jusqu'au 11 mai me motive à vous proposer un point d'étape sur les principales mesures que nous avons prises à Montluel.

En effet, depuis le début de cette crise inédite pour nos générations, les élus et les agents sont en première ligne pour assurer aux montluistes, surtout aux plus vulnérables d'entre nous, de nouvelles missions de service public essentielles et indispensables.

Ensemble, nous sommes et serons plus forts !

Avec tout notre dévouement et notre fidélité.

Romain Daubié



13 mars 2020 : première réunion de crise en présentiel (avant les mesures de confinement) suite à l'annonce la veille de la fermeture des écoles.

Depuis, des réunions de décisions et de coordination ont lieu quotidiennement en visioconférence, confinement oblige.

UNE MAIRIE ENCORE PLUS PRÉSENTE POUR SES HABITANTS

LA MAIRIE EST OUVERTE

L'accueil téléphonique et l'état-civil (décès et naissances) sont toujours assurés du lundi au vendredi de 8h30 à 12 H et de 14 H à 16h30.

Dès le début de la crise, la ville a mis en place des outils permettant aux montluistes les plus vulnérables de rester en contact avec la mairie en cas d'urgence non médicale :

Les soirs de la semaine : urgence@ville-montluel.fr
Les week-ends : 04-78-06-06-23 ou urgence@ville-montluel.fr



Léonie coordonne la cellule d'appels téléphoniques



Patricia est chargée de faire les courses et de les livrer à domicile.

Dès les tous premiers jours du confinement, la commune a décidé de créer une cellule d'appels téléphoniques dédiée aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Cette cellule est constituée d'agents de la commune et d'Anne Fabiano, élue le 15 mars dernier.

Ce sont ainsi plus de 160 montluistes qui sont appelés chaque semaine par des interlocuteurs qui leur sont dédiés.

La ville s'adapte aux nouveaux besoins !

L'objectif est de conserver un lien direct avec ces montluistes plus "vulnérables", de prendre de leurs nouvelles, de veiller à que tout ce passe pour le mieux au vu de ces circonstances exceptionnelles.

La Ville leur vient en aide si nécessaire en offrant de nouveaux services à la demande : livraison à domicile d'autorisations de déplacement, accompagnement à la banque, courses alimentaires et/ou pharmaceutiques ...

Si vous souhaitez vous aussi être appelé, vous pouvez contacter la mairie au 04 78 06 06 23 pour vous faire connaître.

Les attestations de déplacement dérogatoire sont disponibles au format papier dans le hall de la mairie, en libre service.



Celles au format numérique sont téléchargeables sur notre site internet.

Le service de portage de repas à domicile

a été étoffé au bénéfice des seniors et des personnes en situation de handicap.

QUELQUES NOUVELLES DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Les résidentes sont elles aussi appelées très régulièrement.

Par ailleurs, en lien étroit avec le conseil départemental, une tablette avec clé 4G est mise à leur disposition pour leur permettre d'entrer en contact visuel avec leurs proches.

Un agent de la commune est chargé de les former à l'usage de la tablette et de skype.

UNE VILLE TOUJOURS PROPRE !

Les agents des services techniques assurent 6 jours sur 7 la salubrité publique et l'entretien du cadre de vie.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à la crise sur le site internet :

<http://www.ville-montluel.fr/Informations-sur-le-coronavirus.html>

LE SOUTIEN DE LA COMMUNE AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ

Face à la situation actuelle de confinement pour enrayer la propagation du Covid 19, les commerçants doivent trouver des solutions pour maintenir leur activité et la commune de Montluel les soutient.

Une campagne d'information locale via twitter, panneau électronique et site internet rappelle aux usagers que les commerces alimentaires de proximité restent ouverts à Montluel pendant la crise.

LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE EST MAINTENU

A la demande du Maire de Montluel, la Préfecture de l'Ain a autorisé de manière dérogatoire le maintien du marché hebdomadaire, pour la partie alimentaire exclusivement.

Cette mesure vise à accompagner les producteurs et artisans locaux et permettre aux montluistes d'avoir une offre alimentaire diversifiée en toute sécurité.

En effet, cette autorisation est conditionnée par le respect de mesures sanitaires drastiques que la Commune met en œuvre chaque semaine.

Tous les rapports sont positifs !

Des inspections sont effectuées régulièrement par un agent de l'État.

Les commerces alimentaires de proximité restent ouverts.

Alors, soutenons le commerce local et faisons également nos courses chez notre commerçant de proximité !

Retrouvez la liste des commerces ouverts :

<http://ville-montluel.fr/Commerces-et-pharmacies-ouverts.html>

Le bureau de POSTE de Montluel est ouvert de 9H à 12H les lundis, mercredis et vendredis

Besoin de vous exprimer dans le cadre de souffrances psychologiques : Hôpital de jour 04 74 52 24 40

Retrouver le patron du masque en tissu proposé par le CHU de Grenoble sur notre site internet www.ville-montluel.fr/Informations-sur-le-coronavirus.html

Des informations sur le fonctionnement de la déchetterie : vous pouvez contacter la 3CM au 04 78 06 39 37

LES ENFANTS AUSSI AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE

Dès l'annonce de la fermeture des écoles, un service de garde individualisée des enfants, que ce soit au domicile des parents ou dans des bâtiments communaux, a été décidé et rendu opérationnel en une journée.

Les parents ont été avisés par mail de l'existence de ce service exceptionnel et des possibilités d'inscription à l'adresse urgence-garde-enfant @ville-montluel.fr Ce service s'adresse aujourd'hui aux enfants des familles prioritaires (personnes en première ligne).

Parallèlement, le programme de réussite éducative continue. Ainsi, le suivi des enfants est mis en œuvre par un agent municipal avec notamment des appels téléphoniques aux parents et aux enseignants.

Des activités quotidiennes sont proposées aux enfants et aux familles par mail et sur notre site internet <http://www.ville-montluel.fr/-Activites-enfants-crise-COVID-19-.html>

Des contes et histoires lus et proposés également sur notre site internet et sur celui de la bibliothèque municipale.

MONTLUEL ORGANISE UN CENTRE DE LOISIRS POUR LES VACANCES D'AVRIL

La commune a décidé d'ouvrir son centre de loisirs pour assurer la garde des enfants de soignants et des personnes en première ligne, pendant les vacances scolaires. En effet, ces enfants continuent à suivre leur scolarité dans des écoles territorialisées et il semblait indispensable de pouvoir les prendre en charge pendant les vacances, pour permettre à leurs parents de continuer l'exercice de leurs professions essentielles en cette période de crise.

Par solidarité avec le reste du territoire et en lien avec l'éducation nationale, les enfants des personnes en première ligne des communes de Balan, Béligneux, Dagneux, et du RPI de Pizay, Bressoles, Le Montellier sont aussi acceptés dans notre centre de loisirs.

QU'EN EST-IL DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ÉLU ?

Comme vous le savez, le scrutin du 15 mars a permis l'élection du conseil municipal dès le 1er tour.

Vous avez en effet voté à 75,17 % pour la liste "Continuons Montluel Ensemble" conduite par Romain Daubié et à 24,83 % pour la liste "Bien vivre à Montluel".

Le conseil municipal est donc définitivement élu, cela est inscrit dans la Loi d'urgence, mais les nouveaux élus ne sont pas officiellement en fonction en raison du confinement.

En attendant, les élus en place avant les élections continuent à exercer leurs fonctions jusqu'en juin au plus tard et assurent quotidiennement la bonne marche de la ville.